

ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°051/2026

OBJET : URBANISME : Désignation des 32 contribuables au sein de la Commission Communale des Impôts Directs

L'an deux mille vingt-six, le 26 du mois de juin 2026 à 09 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué par le Maire sortant, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal.

Date de convocation du Conseil Municipal : **vendredi dix-neuf juin 2026**

PRESENTS : Robert NARDELLI - Martine DUNOYER DE SEGONZAC – Alexandra RUSSO-GHIGI - Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Sabrina DIVRY - Charles BEVACQUA - Catherina DINI - Jean QUENCEZ - Kathy NICOLAS - Florent REYNAUD - Bouabdallah LAFTAS – Céline CARDINALI — Jean-Luc CAMBRA - Angèle CASTELLANO - Franck MANGIAVILLANO - Peggy PALANCA - Romain BIANCHI – Sandrine GUGLIELMINO – David HAIKEL – Sophie ESPOSITO

PROCURATIONS : Philippe MINEUR à Alexandra RUSSO-GHIGI - Christine DECORDIER à Franck MANGIAVILLANO – Thierry VISSIAN à Sabrina DIVRY- Hajar HABILY à Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Djamel ALLACHE à Martine DUNOYER DE SEGONZAC - Olivier KRUPPERT à Charles BEVACQUA - Christine LOPEZ à Catherina DINI - Sébastien PABA à Romain BIANCHI - Clorinde MARCONI à Sandrine GUGLIELMINO

ABSENT : 0

Secrétaire de séance : Angèle CASTELLANO

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il appartient au conseil municipal de proposer une liste de contribuables en nombre double de celui des commissaires titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Considérant que cette liste doit être transmise à la Direction départementale des finances publiques qui procédera à la désignation des commissaires titulaires et suppléants ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est instituée dans chaque commune.

AR Prefecture

006-210600540-20260626-051_2026-DE
Reçu le 29/06/2026

Cette commission est présidée par le Maire ou son représentant et comprend des commissaires titulaires et suppléants désignés par le Directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables proposée par le conseil municipal.

La CCID intervient notamment en matière d'évaluation des propriétés bâties et non bâties, de révision des valeurs locatives cadastrales et d'examen de certaines questions relatives à la fiscalité directe locale.

Afin de permettre la constitution de cette commission, le conseil municipal est appelé à proposer une liste de trente-deux (32) contribuables répondant aux conditions prévues par la réglementation. Cette liste, établie en nombre double des commissaires appelés à siéger, sera transmise à la Direction départementale des finances publiques, qui procédera à la désignation des membres titulaires et suppléants de la commission.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver la liste des trente-deux contribuables annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre cette liste à la Direction départementale des finances publiques des Alpes-Maritimes afin qu'il soit procédé à la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

.....

Nombre de Conseillers en exercice 29

Présents : 20 Votants : 29 Absents : 0

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire, Robert NARDELLI

La secrétaire de séance, Angèle CASTELLANO



Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 29 JUIN 2026
et publication en mairie le : 29 JUIN 2026

AR Prefecture

006-210600540-20260626-051_2026-DE
Reçu le 29/06/2026

Commune de DRAP

Par délibération n°051 en date du 26/06/2026, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales** (taxe foncière - TF, taxe d'habitation - TH et cotisation foncière des entreprises — CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

AR Prefecture006-210600540-20260626-051_2026-DE
Reçu le 29/06/2026

Civilité	Nom	Prénom	Date de Naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous					
1	Mme	BENLEBNA	Malika	19/04/1983	22 vallon des Arnulf
2	Mme	GASIGLIA	Emilie	14/02/1986	5 rue des Adieux
3	Mme	COULARET	Geneviève	26/10/1948	2120 Corniche Normandie Niemen
4	M	VASQUEZ GILABET	Jaime	14/11/1954	Place Boris Vian – Bâtiment 3 Les Pins
5	Mme	KHOUATMIA	Sofia	04/03/1987	Allée Georges Brassens C9
6	M	MAILLARD	Frédéric	17/08/1972	1884 Corniche Normandie Niemen
7	M	DUFONT	Romain	02/12/1991	898 chemin de l'Ubac
8	Mme	DORIZON	Vanessa	11/02/1975	8 avenue Jean Moulin
9	M	GENAY	Christian	12/01/1959	835 chemin de l'Ubac
10	M	BRUNET	Mehdi	11/10/1988	6 place de la Libération
11	M	DUMOULIN	Jérémy	23/05/1984	1200 vieux chemin du Château
12	M	LAFTAS	Mohamed	18/10/1959	Allée Jacques Prévert Les Caroubières Bâtiment H2
13	M	PIETRI	Julien	03/03/1993	20 avenue Jean Moulin
14	M	WAWRZYNIEC	Didier	16/12/1970	24 avenue Virgile Barel Les Mimosas
15	M	MOUSSAOUI	Boualem	29/06/2000	23 rue de la Paix
16	Mme	PIOZZI	Sandy	09/04/1981	23 boulevard Henri Brabusse
17	M	RISTERUCCI	Jean-Marie	24/02/1963	6 boulevard Henri Brabusse
18	M	VANACKERE	Lenny	12/03/2008	621 chemin de l'Ubac
19	Mme	REIG	Muriel	28/01/1981	1 chemin du Grec L'orée du bois

AR Prefecture

006-210600540-20260626-051_2026-DE
Reçu le 29/06/2026

Civilité	Nom	Prénom	Date de Naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous					
20	Mme	RODRIGUES	Mercedes	04/07/1975	15 avenue Général de Gaulle Fleur de Lin Bâtiment A
21	M	REYBAUD	Hervé	02/08/1976	1 route Départementale 515
22	M	CARDINAL	Ludovic	09/03/1997	5 rue Louis Aragon
23	M	DUMOULIN	Arnaud	05/02/1992	1180 vieux chemin du Château
24	Mme	ZEBICHE	Emilie	19/12/1985	658 route du Château
25	M	KRUPPERT	Noan	20/06/2006	540 chemin du Grec
26	M	NIKSARLIAN	Maurice	01/07/1936	Place Paul Eluard Les Genêts F6
27	Mme	RENDA- HALIMI	Luna	20/12/2005	31 Vallon des Arnulf
28	M	LALLOUM	Raphaël	24/12/1980	6 rue du Moulin
29	M	VALLAURIO	Guillaume	04/03/2003	1190 Corniche Normandie Niemen
30	Mme	BRIET	Jacqueline	18/08/1944	26 bis avenue Général De Gaulle
31	M	BOLLARO	Noël	23/10/1948	535 chemin du Grec
32	Mme	LUPI	Annick	18/07/1950	285 Corniche Normandie Niemen